

Le ministre réfléchira sérieusement, j'espère, à la formule qui s'impose, à mon avis, dans les domaines du contrôle et de la gestion des ressources en eau. Chacun devra probablement être abordé différemment mais si l'on adoptait un principe de base, ce serait encourageant pour ceux qui ont consacré des années à étudier les bassins. A tous les niveaux du gouvernement on devrait les aider par tous les moyens. Si le ministère avait une formule de base, cela leur serait d'une grande utilité pour l'exécution des programmes auxquels ils travaillent depuis tant d'années.

M. le président: L'article 5 est-il adopté? Le président du Conseil du Trésor a la parole.

L'hon. M. Drury: Avant de voter, monsieur le président, j'aimerais mentionner qu'on me signale qu'à la ligne 17 de la page 2, la traduction française ne rend pas exactement le sens.

Une voix: Comme toujours.

L'hon. M. Drury: La version française—peut-être devrais-je éviter de parler de traduction anglaise ou française...

M. Paproski: De toute façon, vous allez vous fourrer le doigt dans l'œil.

Une voix: Quel mot avez-vous employé là?

M. Paproski: C'est mieux que ce que le premier ministre a dit.

L'hon. M. Drury: Le texte anglais dit «non-domestic flora and fauna». Le terme anglais «non-domestic» et l'expression française «non indigènes» ne veulent pas dire la même chose. Je propose que nous changions le texte français en remplaçant l'expression «non indigènes» par le mot «sauvages». Le texte français se lirait alors: «la flore et la faune sauvages».

M. Baldwin: Est-ce que cela inclut aussi le cabinet?

M. le président: Le comité a entendu l'amendement à l'article 5. L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 5 (modifié) est adopté.)

M. le président: Le comité étudiera maintenant l'article 2.

Sur l'article 2—*Titre abrégé*

M. McGrath: Monsieur le président, j'ai un amendement à apporter à l'article 2 et il a trait au sort qui attend le ministère des Pêches et des Forêts et la fonction spéciale que le ministre doit exercer au sein de ce ministère. Depuis que le présent ministre a assumé les fonctions qu'il exerce maintenant, je crois qu'il est tout juste de dire que le ministère des Pêches et des Forêts a maintenant un mandat qui est le sien propre.

Des voix: Bravo!

• (4.20 p.m.)

M. McGrath: Ce n'est pas mon intention de diminuer ainsi d'aucune façon l'importance de ce ministère qui est [M. Howe.]

certes l'un des grands ministères du gouvernement du Canada. C'est l'un des plus anciens ministères, sinon le plus ancien. Avant l'arrivée du ministre actuel, le ministère semblait toujours émerger comme le pauvre mouton noir du gouvernement, pour ainsi dire. Il n'a jamais reçu la considération qu'il méritait, ni du ministre ni de la Chambre. Le ministre a énormément accompli pour changer tout cela.

L'hon. M. Laing: De quel ministre le député parle-t-il?

M. McGrath: Je parle du ministre des Pêches et des Forêts et de l'article 2 du bill.

L'hon. M. Laing: Je croyais que le ministère des Travaux publics était au premier rang comme le meilleur des ministères.

M. McGrath: Monsieur le président, j'offrirai les mêmes compliments au ministre des Travaux publics lorsqu'il acceptera certaines des nombreuses demandes en instance en provenance de ma circonscription.

Une voix: Touché.

M. McGrath: Monsieur le président, le ministre est un bon ministre des Travaux publics.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drury: La flatterie ne vous mènera à rien.

M. McGrath: Il est vrai qu'au cours des années, le ministère des Pêches n'a pas reçu la considération qu'il méritait de la part du gouvernement ou du Parlement canadien. En prenant en charge ce ministère, le ministre des Pêches et des Forêts lui a donné un regain de vitalité. Bien entendu, il y a été aidé et encouragé par les députés des provinces atlantiques dont les moindres ne sont pas, je le signale avec grande humilité, ceux de Terre-Neuve. Par une coïncidence d'événements, dont les élections de 1968 et la nomination du ministre à la tête du ministère des Pêches, celui-ci est finalement entré en possession de ce qui lui revenait. Le ministère a reçu un nouveau bail de vie et nous avons commencé à élaborer à bon escient des politiques nouvelles qui ont redonné de l'espoir à une industrie longtemps opprimée et parfois oubliée. Aujourd'hui, cette industrie est relativement en bonne santé; certes, elle est en meilleure santé qu'elle ne l'a été depuis fort longtemps. Ceci tient précisément aux politiques découlant de l'habileté et des connaissances du ministre, des conseils prodigués par les députés et des consultations que le ministre a eues avec les membres pris individuellement du comité permanent des pêches et des forêts.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Dans le nouveau programme, on donne au nouveau ministère un nom excitant et on confère au ministre des responsabilités séduisantes. Somme toute, c'est une proposition fort attrayante,...

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: On parle partout de pollution. Le sujet est à la mode; c'est tout à fait «in». Ce qui nous inquiète